



**HAL**  
open science

## Le mouvement syndical au miroir des élections de 2007 : les redéfinitions complexes du rapport au politique

Sophie Bérout

► **To cite this version:**

Sophie Bérout. Le mouvement syndical au miroir des élections de 2007 : les redéfinitions complexes du rapport au politique. La Pensée, 2007, N° 349, pp.111-121. halshs-00154337

**HAL Id: halshs-00154337**

**<https://shs.hal.science/halshs-00154337>**

Submitted on 13 Jun 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **LE MOUVEMENT SYNDICAL AU MIROIR DES ELECTIONS DE 2007** **LES REDEFINITIONS COMPLEXES DU RAPPORT AU POLITIQUE**

Sophie Béroud<sup>1</sup>

Les processus de recomposition et de repositionnement qui se sont opérés au sein du mouvement syndical français entre 1989 et 2003-2004 ont contribué à modifier en profondeur les relations entre ses différentes composantes et les partis politiques<sup>2</sup>. Plus largement, c'est le rapport qu'entretiennent les organisations syndicales mais aussi leurs militants au champ politique qui connaît de profondes mutations. S'il est souvent question dans le discours médiatique, mais aussi scientifique de la «*politisation*» des syndicats et si celle-ci est pointée comme un facteur historique éclairant la faible implantation de ces derniers au sein du salariat, cette explication n'est guère satisfaisante. Elle demeure, en effet, une matrice relativement pauvre, tant qu'elle ne renvoie pas à un écheveau précis de pratiques et de significations saisies à différentes échelles. La production des frontières entre ce qui relève du politique et/ou du syndical en appelle à une compréhension en termes relationnels et dynamiques<sup>3</sup> ces frontières faisant l'objet de redéfinitions permanentes au travers de luttes qui se déroulent à l'intérieur des organisations syndicales, entre elles, et lors des interactions avec les forces politiques, proches ou éloignées. Les échéances électorales de 2007 et en premier lieu l'élection présidentielle fournissent un bon analyseur, bien que limité, du rapport au politique qu'entretiennent les organisations syndicales, tel qu'il est dit par les directions confédérales ou fédérales, mais aussi par les candidats susceptibles d'être élus.

Si un premier niveau d'analyse renvoie à la dissociation qui s'est opérée dans les liens militants, entre l'appartenance syndicale et l'appartenance politique, ce constat mérite d'être nuancé assez vite, tant les configurations locales sont à prendre en compte et donnent lieu à des pratiques éclatées. Ces processus de distanciation avec l'univers partisan ou d'appropriation du syndical sans relais vers le politique s'opèrent alors que les deux plus grandes confédérations françaises, la CGT et la CFDT, sont engagées, selon des rythmes propres, dans une stratégie d'énonciation des conditions de leur autonomie dans l'espace des relations professionnelles. Il est dès lors d'autant plus intéressant de remarquer combien ces discours visant à clôturer cet espace, à le séparer du politique, ne préservent en rien ces organisations des stratégies de récupération des enjeux syndicaux menées par les formations politiques dominantes. Or, ces intrusions dans l'espace syndical révèlent des tentatives pour dire le bon modèle de syndicalisme et surtout pour l'imposer comme une référence aux confédérations jugées susceptibles de le relayer.

### *Un rapport plus éclaté et plus instable entre les univers partisans et syndicaux*

Les relations syndicats / partis recouvrent plusieurs dimensions au niveau individuel comme au niveau collectif. Les liens avec la sphère partisane ont pu se tisser au sein des instances dirigeantes des organisations syndicales au travers du cumul des postes de

---

<sup>1</sup> Maître de conférences en science politique à l'Université Lumière Lyon 2, chercheure à Triangle (UMR 5206).

<sup>2</sup> Les bornes temporelles retenues sont celles de la création de SUD-PTT en 1989 et de la vague de sorties de structures et d'équipes militantes de la CFDT après le conflit des retraites, en 2003-2004.

responsabilité, des formes de subordination aux logiques internes du jeu politique (période électorale, présence au gouvernement ou, au contraire, situation d'opposant) ou encore au travers de proximités programmatiques. Ces pratiques, liées notamment aux engagements croisés au sein du parti et du syndicat, se retrouvent à des niveaux intermédiaires, dans les fédérations professionnelles et dans les structures territoriales (unions départementales, unions locales). Ces relations n'ont d'ailleurs jamais fonctionné en sens unique, du parti vers le syndicat, mais bien dans les deux sens, le dynamisme militant et la capacité d'élaboration développée au sein du syndicat venant parfois irriguer la structure partisane, comme cela a été le cas entre la CFDT et le PS<sup>3</sup> au début des années 1970. René Mouriaux suggère d'ailleurs d'abandonner une lecture trop figée des formes de l'influence partisane sur le syndical pour lui substituer une approche construite à partir de relations contraires et contradictoires. L'établissement d'un «*carre* logique» reliant subordination et substitution, coopération et hostilité, permet de saisir des continuum entre des positions apparemment opposées. Elle invite aussi à repérer la dimension politique là où elle semble niée (substitution, hostilité), mais où elle n'en contribue pas moins à structurer les représentations des options possibles<sup>4</sup>.

Or, ce premier ensemble de liens tissés dans l'activité militante individuelle et organisationnelle est sans doute celui qui a connu la plus forte déstabilisation depuis plus d'une décennie. Les nouvelles générations militantes dans les partis, mais aussi dans les syndicats (qu'il s'agisse d'ailleurs ou non de personnes jeunes) auraient moins tendance à envisager de façon systématique un double militantisme, bien que le cadre formel appelant à celui-ci soit toujours en place dans certaines organisations (à l'instar des statuts du PS)<sup>5</sup>.

La réalisation d'enquêtes successives lors des congrès confédéraux de la CGT<sup>6</sup> montre que le pourcentage de délégués adhérents d'un parti politique est passé de deux tiers à un tiers entre 1992 et 2003. De façon parallèle, seuls 14% des délégués au 45<sup>e</sup> Congrès confédéral de la CFDT en 2002 déclarent être membres d'un parti, la quasi-totalité d'entre eux au PS<sup>7</sup>. Les travaux menés par Karel Yon sur Force ouvrière incitent, à l'inverse, à revisiter l'idée du pluralisme historique de cette organisation et à mettre en perspective le discours officiel sur la «*neutralité* politique» au regard des pratiques militantes. Une enquête effectuée lors du 20<sup>e</sup> Congrès confédéral de FO atteste ainsi de la fréquence des adhésions politiques, puisqu'un répondant sur cinq est membre d'un parti. Plus encore, trois quarts des militants FO adhérents d'un parti se situent à gauche ou à l'extrême gauche, ce qui incite à analyser avec attention les cohortes d'adhérents les plus récentes (celles entrées dans les années 1980 et 1990)<sup>8</sup>. Cette hypothèse d'un maintien relatif des pratiques de multi-adhésions (syndicale et politique) chez les militants de FO paraît d'autant plus pertinente à creuser qu'elle semble s'inscrire en contrepoint aux tendances à l'oeuvre au sein d'organisations comme la CFDT et la CGT.

<sup>3</sup> Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement* les expériences inachevées des années 1970, Rennes, PUR, 2005.

<sup>4</sup> René Mouriaux, «*Syndicalisme et politique* liaison dangereuse ou tragédie moderne», *Mouvements*, n° 43, janvier-février 2006, pp. 32-34.

<sup>5</sup> Au début des années 1990, 40% des militants socialistes et 52% des adhérents n'avaient aucune affiliation syndicale, Cf. Rémi Lefebvre, Frédéric Sawicki, *La société des socialistes, le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauge, Editions du Croquant, 2006, p. 170.

<sup>6</sup> Sophie Bérout, David Garibay, «*Enquête sociologique sur les délégués du 47<sup>e</sup> Congrès confédéral de la CGT (24-28 mars 2003)*», rapport dans le cadre de la convention IRES-CGT, 2006, p. 55.

<sup>7</sup> Cécile Guillaume, Sophie Pochic, «*Arrières militantes à la CFDT. Regards de sociologues du travail sur les phénomènes de professionnalisation et de promotion*», Communication au colloque «*Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme*» Trajectoires, pratiques et organisations militantes, Lille, CERAPS, juin 2006.

<sup>8</sup> Karel Yon, «*La notion d'indépendance syndicale dans l'incorporation des rôles militants à la CGT-FO* entre indifférentisme politique et politisation critique», Communication présentée au colloque «*Trent ans après la Charte d'Amiens, la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs*», CURAPP, 11-12 et 13 octobre 2006.

Toutefois, afin de ne pas sur-interpréter ces résultats d'enquêtes et de bien cerner les dynamiques de reconfiguration des appartenances multiples, il conviendrait de partir des différents lieux du militantisme syndical et de restituer l'historicité du rapport au politique, tant celui-ci dépend aussi de l'état du parti, de sa force électorale et militante. Julian Mischi remarque ainsi combien la désagrégation des écosystèmes communistes locaux a remis en cause la place du parti dans ses zones d'influence, multipliant les groupes pouvant se prévaloir de façon concurrente d'une légitimité communiste, notamment à partir de leur engagement syndical. Des militants «Investissent désormais de façon prioritaire le syndicat, jusqu'au point d'entrer en conflit avec le parti, alors même que ce militantisme syndical fut souvent la matrice de leur adhésion partisane»<sup>9</sup>. Au sein de la CGT, ces formes de sur-investissement du syndical pour combler ce qui est vu comme une lacune de l'organisation partisane côtoient des formes d'engagement beaucoup plus circonscrites, nourries des expériences vécues dans l'entreprise. Lorsque ces dernières servent justement de vecteurs vers la syndicalisation, elles se traduisent surtout par l'apprentissage des rôles dans les institutions représentatives du personnel (avec un rapide cumul des fonctions) et plus rarement par une incitation à la diversification des engagements hors de la sphère du travail. Les structures militantes syndicales dans l'entreprise sont aujourd'hui bien trop fragiles et trop réduites pour être des lieux de mise en cohérence des différentes formes d'engagements. Or, cette fonction de synthèse semble de moins en moins assumée par les structures interprofessionnelles, y compris à la CGT, dans la mesure où il s'agit plus désormais de se déprendre d'un discours sur le politique que d'investir la dimension politique du syndicalisme.

### ***La redéfinition du domaine de l'intervention syndicale comme horizon commun à la CFDT et à la CGT***

Un deuxième phénomène marquant provient, en effet, du processus de dépolitisation qui a travaillé de l'intérieur le mouvement syndical au travers d'une disqualification du politique assimilé au partisan et du rejet du second comme facteur d'affaiblissement et de perte d'adhérents<sup>10</sup>. Si le discours de la confédération FO a très peu évolué dans ce domaine<sup>11</sup>, ceux de la CGT et de la CFDT ont en revanche connu de fortes inflexions.

Depuis les élections législatives de 1993 où le bureau confédéral de la CGT a cessé d'indiquer des consignes de vote, un processus de distanciation avec le PCF a été mis en œuvre de façon volontariste. Celui-ci s'est concrétisé par la fin du cumul de mandats dans les instances de direction des deux organisations (1996), par le refus de participer à des manifestations convoquées par le parti (16 octobre 1999), par des textes de clarification (déclaration du 19 juillet 2001). Cette démarche de dissociation des deux univers n'est certes pas homogène, comme nous venons de le voir, et elle fait, de plus, l'objet de contestations internes. Des militants continuent à afficher ouvertement leur engagement politique et surtout à le revendiquer comme une posture légitime dans l'enceinte syndicale. Ces formes d'opposition à l'orientation défendue par la direction confédérale vont de l'engagement sur des listes de candidats (Denis Cohen, alors secrétaire général de la fédération Mines-Energie participe à la liste «Bouge l'Europe» en 1999) à des pétitions de soutien. Le 4 juillet 2006,

<sup>9</sup> Julian Mischi, «Pour une histoire sociale du déclin du parti communiste» in Florence Haegel, dir, *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 89.

<sup>10</sup> Gildas Renou, «Disappareiller la politique. Syndicalisme de contre-pouvoir et dévaluation du politique» in Lionel Arnaud, Christine Guionnet, dir, *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PUR, 2005, pp. 111-144.

<sup>11</sup> Michel Pigenet qualifie ainsi la confédération CGT-FO de «Conservatoire des traditions» en termes d'orientations syndicales et de sensibilités politiques, Cf. Michel Pigenet, «Force ouvrière» une forteresse incontournable», *Mouvements*, n° 43, janvier-février 2006, p. 48.

80 syndicalistes franciliens, dont l'ancien dirigeant de l'Union régionale CGT Ile de France, lancent ainsi un appel de soutien à la candidature de Marie-George Buffet.

Mais la visibilité nouvelle de ces formes de dissidences internes ne se comprend bien qu'au regard du discours dominant au sein de la confédération, tel qu'il est élaboré par l'équipe de direction. La volonté à la fois de détacher la CGT d'un PCF fortement affaibli et de réinsérer l'organisation dans les rouages de la politique contractuelle s'est traduite par un travail de redéfinition du rôle du syndicalisme dans le système politique. Dans l'optique défendue par la direction confédérale, les syndicats n'ont pas à porter un projet politique, terme rejeté<sup>12</sup>, mais à agir pour l'approfondissement des règles démocratiques dans leur secteur propre, celui des relations professionnelles et se positionnent comme des acteurs de la démocratisation de l'action publique<sup>13</sup>. La construction d'un programme politique alternatif en lien avec les forces politiques proches, n'est plus la visée que se donne l'organisation : c'est au contraire à un partage précis et limitatif des domaines d'intervention que les textes de congrès appellent, théorisant une autolimitation de l'action syndicale.

Ce travail de recadrage sur le rôle du syndicalisme a ouvert la voie dans la CGT non seulement à une diversification des références utilisées, mais aussi à une diversification des contacts au sein des états-majors des partis. La fin du mandat de Louis Viannet et le premier mandat de Bernard Thibault ont été marqués par une « normalisation » des relations avec le PS, ce qui s'est traduit par une certaine proximité avec le ministre Aubry entre 1997 et 2002 (des individus « clefs » y jouant des rôles de passeurs, comme Alain Obadia<sup>14</sup>) et, de façon plus spectaculaire, par l'accueil triomphal réservé à Bernard Thibault lors du Congrès du PS en 2003 à Dijon en pleine mobilisation contre la réforme des retraites. Coup tactique et médiatique, sans nul doute, la *standing ovation* pour le secrétaire général de la CGT ne constitue pas seulement une opération sans lendemain<sup>15</sup> : épiphénomène, elle reflète cependant au sein du PS la recherche de nouveaux partenaires dans l'espace syndical comme elle résulte du côté de la CGT de la nécessité pragmatique d'entretenir des relations durables avec des forces appelées à gouverner. Il ne s'agit certes pas de conclure trop vite à un déplacement d'alliances, ni de supposer que celles-ci se reproduiront à l'identique, selon le schéma ancien des relations syndicats / partis. Notons simplement que l'intérêt du PS pour la CGT, filtré par le jeu des courants, n'a pas de raison de se démentir, alors même que les relations avec la CFDT se sont réduites et que celles avec l'Unsa, importantes, sont d'une moindre envergure qu'elles ne l'étaient du temps de la FEN.

En effet, si la trajectoire récente de la CGT s'avère fortement illustrative du processus en cours de déstabilisation et de recomposition des liens avec les organisations partisans, elle n'est pas isolée. La direction de la CFDT, à partir de ce que Jean-Marie Pernot désigne comme la période de radicalisation du recentrage<sup>16</sup>, s'est appliquée à démontrer en actes son autonomie « pragmatique » vis-à-vis d'éventuels interlocuteurs privilégiés, que ce soit en soutenant des réformes lancées par des gouvernements de droite (avec le plan Juppé en 1995 et la réforme Fillon en 2003), en critiquant la démarche du PS au gouvernement sur les 35 heures ou en se rapprochant des positions du Medef comme sur le dossier du PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi) en 2001. Ce « ni droite, ni gauche » dont se revendique la confédération a entraîné une série d'effets, aussi bien en interne (avec la multiplication des

<sup>12</sup> Jean-Christophe Le Duigou, *Demain, le changement, manifeste pour un nouveau syndicalisme*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 253.

<sup>13</sup> Sophie Bérout, Josette Lefevre, « Vers une démocratie économique et sociale : Redéploiement et banalisation du discours syndical », *Mots, les langages du politique*, n°83, janvier 2007 (à paraître).

<sup>14</sup> Signe de l'interpénétration entre la mutation du PCF et l'évolution de la CGT, Alain Obadia, ancien dirigeant de l'UGICT-CGT, reste aujourd'hui un dirigeant influent du PCF en charge des questions économiques.

<sup>15</sup> Rémi Lefebvre, Frédéric Sawicki, *La société des socialistes, le PS aujourd'hui*, op. cit., p. 147

<sup>16</sup> Jean-Marie Pernot, *Syndicats : lendemains de crise*, Paris, Gallimard, 2005, p. 201.

départs d'équipes militantes ou de syndicats entre 1996 et 2004 vers Solidaires ou la CGT) que dans le champ syndical (la CFDT cessant d'apparaître entre 2003 et 2006 comme un partenaire fiable pour la CGT). Un autre effet produit par le positionnement de la CFDT et le discours de justification qui l'accompagne est la présence latente, dans les débats indirects entre organisations syndicales mais aussi dans les sphères médiatique et politique, du questionnement sur le «*modèle*» de syndicalisme à promouvoir en France. Depuis la fin des années 1980, la CFDT prône une autonomisation croissante du domaine des relations professionnelles par rapport au gouvernement et valorise le «*libre négociation*» en rejetant la possibilité de l'intervention législative. Cet appel à l'indépendance des «*partenaires sociaux*» n'est cohérent que si ceux-ci se révèlent puissants, en capacité de négocier, mais aussi de représenter véritablement le salariat dans ses différentes composantes. Ces exigences se sont traduites au sein de la CFDT par une démarche d'implantation dans le secteur privé. Elles se sont également cristallisées dans un rejet de ce qui est décrié comme la logique du conflit au profit d'une culture dite de la responsabilité, celle de la négociation et du compromis avec le patronat, justifiée au nom du caractère inéluctable de phénomènes comme la concurrence internationale.

Or, cet argumentaire — se rapprocher d'une représentation plus fidèle et plus massive du salariat actuel pour devenir crédible en tant qu'interlocuteur social — se retrouve en partie aujourd'hui à la CGT, sans être toutefois associé à des pratiques d'accompagnement des mesures patronales ni dans l'entreprise, ni au niveau des branches. Le raisonnement s'apparente par certains points de celui défendu à la CFDT et pour lequel l'efficacité du syndicalisme ne s'évalue plus qu'à l'aune de sa capacité à créer les conditions d'une politique contractuelle autonome avec le Medef.

Les positions prises par les deux centrales lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2007 sont, à ce titre, assez illustratives de ce qui les sépare encore dans l'énoncé de leur rapport au politique. La CFDT a adressé une série de questions écrites aux cinq candidats dont «*les partis ont un projet de gouvernement*», soit François Bayrou, Marie-George Buffet, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy et Dominique Voynet. La démarche exclut l'extrême gauche et l'extrême droite, renvoyées dos-à-dos. Il ne s'agit pas de se prononcer entre la droite et la gauche, mais de savoir quel candidat s'engage à «*régler le problème du fonctionnement des institutions en conservant l'acquis du TCE*» ou encore établira un «*pacte social*» et appliquera la loi de modernisation du dialogue social<sup>17</sup>. La centrale se pose ainsi en future interlocutrice du gouvernement et entend montrer qu'elle sonde les différents programmes à partir de sa propre expertise. Lors de sa rencontre avec Nicolas Sarkozy, François Chérèque a exprimé son désaccord sur une éventuelle révision du droit de grève, expliquant que celle-ci «*affaiblirait les syndicats rentrant dans le dialogue*» et ajoutant : «*Nous sommes contre une loi directe, sans espace de négociation, qui remettrait en cause le droit de grève*»<sup>18</sup>. Pas de révision donc sans négociation, sans prime aux syndicats misant sur la seule négociation — c'est bien au travers d'un discours sur la méthode que la CFDT livre le contenu d'une politique d'accompagnement des réformes voulues par le Medef.

Du côté de la CGT, la façon de se positionner pendant la campagne électorale a emprunté une voie plus classique, celle de débats au sein des instances décisionnelles de l'organisation. Le 1<sup>er</sup> mars 2007, la Commission exécutive a adopté à l'unanimité un texte où elle appelle les salariés à exercer leur droit de vote sans, pour autant, donner de consigne. La déclaration met cependant en garde contre les thèses véhiculées par l'extrême droite et contre la banalisation de celles-ci par «*tout candidat tenté de les relayer*». Le texte alerte également contre ce qui pourrait constituer un «*pouvoir brutal*», *via* la remise en cause du droit

<sup>17</sup> CFDT, «*L'adresse aux candidats*», dossier de presse de février 2007, en ligne sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr).

<sup>18</sup> Communiqué de presse, CFDT, 22 mars 2007.

constitutionnel de grève. La mise en garde contre Nicolas Sarkozy est donc implicite et tout en rappelant que la CGT ne dépassera pas ses «*prérogatives de syndicat*», la déclaration trace bien une frontière entre droite et gauche.

### *Quand la réforme de l'espace attribué au syndicalisme devient un enjeu des luttes politiques*

Le processus de disqualification du partisan qui marque donc, avec des temporalités et des intensités différentes, les trajectoires récentes de la CFDT et de la CGT a paradoxalement fourni aux acteurs politiques dominants un terrain d'intervention dans le domaine des relations professionnelles. Ainsi, au nom de la nécessité de «*réhabiliter le dialogue social*», de le «*renover*», de le «*moderniser*» ou encore de «*placer les partenaires sociaux au cœur de l'élaboration des normes et des réformes sociales*»<sup>19</sup>, le PS et l'UMP - bien plus que d'autres partis de gouvernement comme le PCF, les Verts ou l'UDF - s'octroient la légitimité de définir les règles du champ syndical. Non que le PCF et les Verts, par exemple, n'aient pas de position sur la réforme de la représentativité syndicale. Mais nous souhaitons pointer ici la façon de s'adresser aux «*interlocuteurs sociaux*» en tant que futur maître d'oeuvre du gouvernement, et non comme simples relais politiques des revendications syndicales ; cette dernière posture étant encore tentée au sein du PCF et des Verts lorsque ces formations se font l'écho de la demande d'abrogation de l'arrêté de 1966 ou de la loi Perben.

Cette immixtion du pouvoir politique pour dire le cadre de l'activité syndicale n'est certes pas nouvelle. Les critères de la représentativité syndicale et la désignation des organisations bénéficiant de celle-ci au niveau national et interprofessionnel ont d'abord été fixés par une circulaire gouvernementale en 1945, avant d'être révisés par un arrêté le 31 mars 1966. Dans le deux cas, le pouvoir exécutif est intervenu de façon délibérée pour modifier l'existant, à savoir l'hégémonie de la CGT dans le monde du travail après la Seconde guerre mondiale et la perte de représentativité réelle de la CFTC maintenue après 1964. Cette immixtion n'est pas non plus surprenante de la part d'acteurs, qu'il s'agisse du gouvernement ou des partis politiques, chargés de mettre en forme l'intérêt général et de participer à l'élaboration de la loi. Ce qui est plus remarquable ici est que les professionnels du champ politique s'appuient sur le discours réformateur produit dans les organisations syndicales pour énoncer le bon modèle de syndicalisme et les «*bonnes pratiques*» dans ce domaine.

Au nom d'une supériorité que leur assurerait le fait de monopoliser la représentation électorale et de prétendre à l'exercice du pouvoir (sans que leur propre représentativité ne soit d'ailleurs mise en question), d'une position en quelque sorte surplombante<sup>20</sup>, le PS et l'UMP s'autorisent donc, au travers de leurs candidats à l'élection présidentielle, à produire des injonctions adressées aux syndicats. La faiblesse des effectifs syndicaux sert dès lors de justification à une parole autorisée, mais extérieure, sur la nécessité d'intervenir dans l'ordonnement des relations entre les syndicats, mais aussi entre les syndicats et les salariés. L'avènement de syndicats «*forts*», de «*chasse*» est présenté comme une solution à privilégier par rapport au panorama actuel, lequel est donc décrié comme celui d'organisations faibles et peu représentatives sans que d'autres dimensions ne soient prises en considération. Ni la capacité des syndicats à accompagner des mouvements sociaux

<sup>19</sup> Expressions et thématiques que l'on trouve par exemple dans le discours de Jacques Chirac devant le Conseil économique et social le 10 octobre 2006.

[http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours\\_et\\_declarations/2006/octobre/discours\\_de\\_m\\_jacques\\_chirac\\_president\\_de\\_la\\_republique\\_sur\\_la\\_modernisation\\_du\\_dialogue\\_social.62834.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2006/octobre/discours_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_sur_la_modernisation_du_dialogue_social.62834.html)

<sup>20</sup> Position qui renvoie à la hiérarchisation léniniste des relations syndicats / partis. Denis Barbet, «*Parti et syndicat dans l'espace léninien : Les mots de *Que faire ?**», *Mots, les langages du politique*, n° 68, mars, 2002, pp. 9-26.

d'ampleur, ni le difficile exercice des droits syndicaux dans les PME et PMI du secteur privé, ni l'importance des emplois précaires dans le salariat n'entrent en ligne de compte de ces discours émis depuis la sphère partisane. Le modèle de syndicalisme qui apparaît en contrepoint, comme forme historique à dépasser, est celui de la « marginalité contestatrice »<sup>21</sup>, et de la « tradition excessivement contestataire »<sup>22</sup>.

Portés par des acteurs rivaux, ces discours se font pourtant consensuels sur la délimitation des domaines à investir — réforme des règles de représentativité et de financement, révision des conditions de validation d'un accord collectif et du processus d'élaboration des normes sociales — quand ils ne deviennent pas iconoclastes au regard de l'histoire sociale française, à l'image de la syndicalisation obligatoire prônée par Ségolène Royal. « Pour accélérer ces évolutions », a ainsi expliqué le Président de la République devant le Conseil économique et social le 10 octobre 2006, « nous faut aujourd'hui changer les règles du jeu et construire une nouvelle architecture de la responsabilité ». « Nous remettons à plat la place des syndicats et les principes de la négociation collective » a pour sa part affirmé François Hollande<sup>23</sup>. Une fois identifié, ce champ des réformes possibles — lesquelles ne portent en rien sur les critères de représentativité des organisations patronales — devient le lieu d'un fort investissement politique, par l'intermédiaire de rapports d'experts<sup>24</sup>, de projets de loi ou encore de déclarations d'intentions. Ce n'est donc pas sur un pied d'égalité, comme un partenaire partageant une même vision de la transformation sociale à accomplir, que le PS en particulier s'adresse aux syndicats, mais bien en tant que (futur) détenteur du pouvoir exécutif.

Or, deux dimensions s'avèrent paradoxales. D'une part, les responsables politiques rivalisent d'initiatives pour réviser les règles du jeu syndical, tout en affirmant la nécessaire autonomie des acteurs syndicaux (les négociations devant précéder tout recours à la loi). Ils s'approprient ainsi des propositions de réforme qui ont été formulées par les deux plus grandes confédérations syndicales et privent, par là même, celles-ci d'un discours original. Cette impression de consensus — auxquelles toutes les organisations ne contribuent pas, FO, qui a beaucoup à perdre d'un changement des règles de représentativité, s'en démarquant nettement — ne résulte ni de pratiques de coopérations ou de négociations entre syndicats et partis, ni de liens organiques. La demande de réformes ne passe pas non plus par le canal militant, tant les multi-appartenances se sont justement raréfiées et tant le PS fonctionne avant tout comme un parti d'élus et non de militants<sup>25</sup>. Les promesses électorales de refonte des règles des relations professionnelles deviennent dès lors le simple décalque des revendications émises par les organisations qui dominent le champ syndical.

D'autre part, mais le paradoxe est moindre, les directions de la CFDT et de la CGT ne contestent en rien cette ingérence, appelant aussi de leurs vœux une réforme de la représentativité, gage de leur pleine reconnaissance comme acteurs de la « société civile ». La CFDT s'est ainsi félicitée, au même titre que le Medef, du vote en janvier 2007 de la loi sur la « modernisation du dialogue social », laquelle établit, en dehors de situations d'urgence (laissées à la libre appréciation du gouvernement), une étape de concertation avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs pour tout projet de réforme portant sur

<sup>21</sup> Expression employée par Ségolène Royal lors de ses réponses aux auditeurs sur France Inter, le 13 novembre 2006, dans la tranche d'information 8h/9h.

<sup>22</sup> Jacques Chirac, discours devant le Conseil économique et social le 10 octobre 2006

<sup>23</sup> « Vouloir des syndicats forts n'est pas un gros mot », entretien avec François Hollande, *Libération*, 12 juin 2006, p. 3.

<sup>24</sup> Raphaël Hadas-Lebel, *Rapport sur la représentativité et le financement des organisations professionnelles et syndicales*, Paris, La Documentation française, mai 2006 ; Dominique-Jean Chartier, *Pour une modernisation du dialogue social*, Rapport au Premier ministre, Mars 2006.

<sup>25</sup> Rémi Lefebvre, Frédéric Sawicki, *op. cit.*, pp. 67-121.



les relations de travail, l'emploi et la formation. « Cette loi va donner une plus grande autonomie et donc une plus grande responsabilité à l'ensemble des partenaires sociaux » a affirmé Laurence Parisot, « C'est un message adressé à tous, faites confiance aux partenaires sociaux, faites confiance au contrat »<sup>26</sup>. Plusieurs dimensions s'imbriquent ici. La CGT et la CFDT peuvent effectivement partager un intérêt objectif à réformer les règles de la représentativité syndicale, lesquelles sont obsolètes, en décalage avec la réalité du paysage syndical et produisent des impacts très négatifs auprès des salariés lorsqu'elles permettent à une seule organisation de ratifier au nom un recul social. En même temps, cet assainissement de la représentativité syndicale n'est pas séparable, dans la vision qu'en ont le Medef et l'UMP, mais aussi la CFDT et le PS, d'une valorisation du modèle du contrat et de l'autonomie des « partenaires sociaux ». Or, les négociations décentralisées sur les 35 heures, entreprise par entreprise, ont montré, s'il en était besoin, combien la relation contractuelle ne s'établit pas entre parties égales, mais généralement dans le cadre d'un rapport de force défavorable aux salariés. Or, en s'engageant sur la même voie que la CFDT, la CGT ne semble pas soulever la question des alliances qu'elle pourra envisager dans les entreprises pour contrer les projets patronaux (avec quels autres syndicats), ni au niveau politique pour créer des cadres plus contraignants à l'exercice de la relation contractuelle.

La question du changement des règles de la représentativité s'articule donc aussi avec des projections sur les modèles de syndicalisme à promouvoir pour les décennies à venir. Il semble assez évident qu'à la CFDT comme au PS - mais très certainement aussi du côté de l'UDF, voire de l'UMP - l'hypothèse d'une normalisation de la place de la CGT dans le jeu contractuel soit entretenue. Les tentatives de récupération des propositions émises par la centrale sur l'évolution du statut salarial sont à saisir dans ce contexte. En effet, alors même que ni la CFDT ni la CGT n'entendent plus s'associer, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration d'un programme politique, le PS et l'UMP ont, en revanche, investi le thème de la « Sécurité sociale professionnelle » (dans le vocable CGT) ou de la « Sécurisation des parcours professionnels » (dans le vocable CFDT)<sup>27</sup>. Du côté de la CGT, la réflexion ouverte depuis la fin des années 1990 sur ce thème puise à la fois dans les travaux menés par Paul Boccara au sein du PCF et dans ceux d'Alain Supiot. Mais la centrale a peu à peu élaboré ses propres thèses, s'émancipant de ces différentes sources. Il est ainsi d'autant plus contradictoire que les propositions alternatives sur lesquelles elle entend aujourd'hui fonder sa différence<sup>28</sup> soient partiellement phagocytées par la droite, de Jacques Chirac<sup>29</sup> à Nicolas Sarkozy<sup>30</sup>. Cette récupération est particulièrement révélatrice de la volonté de cantonner le discours syndical pour mieux l'édulcorer. Nicolas Sarkozy s'approprie ainsi la formule de la CGT de « Sécurité sociale professionnelle » tout en adoptant des accents thatchériens pour prôner l'instauration d'un service minimum dans les services publics et surtout la restriction du droit de grève, *via* l'obligation d'organiser un vote à bulletin secret dans les huit jours suivant le déclenchement d'un mouvement social<sup>31</sup>. Si une telle option, celle de l'attaque

<sup>26</sup> Communiqué de presse du Medef, 18 janvier 2007, [www.medef.fr](http://www.medef.fr)

<sup>27</sup> Pour une présentation des différentes propositions syndicales dans ce domaine, Solveig Grimault, « Flexibilité et sécurisation des parcours professionnels » analyse comparative des positions syndicales, Communication au colloque « Flexibilité en France », Université de Marne La Vallée, 7 décembre 2006.

<sup>28</sup> Jean-Christophe Le Duigou, « La sécurité sociale professionnelle. Une utopie réaliste », *Analyses & Documents économiques*, n° 98, février 2005.

<sup>29</sup> Proposition que Jacques Chirac s'approprie en pleine mobilisation sociale contre le CPE et la LEC en avril 2006.

<sup>30</sup> Nicolas Sarkozy, « Retrouvons le plein-emploi grâce à la sécurité sociale professionnelle », *La Tribune*, 12 décembre 2005.

<sup>31</sup> Mesures que Nicolas Sarkozy annonce en juin 2006, puis lors de l'université d'été du Medef en 2006 et que son porte-parole, Xavier Bertrand, expose dans un entretien à *La Tribune* le 29 janvier 2007.

frontale, était celle du président Sarkozy après son éventuelle élection le 13 mai 2007, elle conduirait très certainement, non pas à domestiquer peu à peu la CGT par son intégration au système d'échange ritualisé que constituent les négociations collectives, mais à la maintenir au centre d'un front syndical contestataire. Les incursions sur le terrain des revendications syndicales sur le «Nouveau statut du travail salarié» n'auraient alors eu d'autre objectif que de préparer l'imposition du contrat de travail unique voulu par le Medef. A moins que la stratégie du candidat de l'UMP ne soit celle de provoquer des cassures et des divisions à l'intérieur même de la CGT, en maniant des discours au contenu apparemment opposé...

En conclusion, il paraît indispensable de préciser que des interrogations sur le domaine d'intervention du syndicalisme traversent aussi des organisations comme Solidaires ou la FSU, mais d'une façon très distincte de celle qui vient d'être décrite. Une véritable ligne de clivage existe ici, qui n'est pas sans se retrouver à l'intérieur de la CGT. En effet, entre l'appui apporté par des militants de SUD-PTT, de SUD-Rail ou d'Ecole Emancipée au sein de la FSU à l'appel pour «l'autonomie du mouvement social» en 1998 et les débats sur l'implication de ces militants et de leurs syndicats dans les comités pour le non au TCE en 2005, puis dans les comités pour une candidature unitaire de la gauche antilibérale en 2006-2007, le questionnement sur le rapport à la sphère politique s'est déplacé. Autant dans la phase qui a suivi les grandes grèves de l'automne 1995, l'idée d'une nécessaire autonomisation des mouvements sociaux a été affirmée comme une condition de renforcement de ceux-ci, autant dans la phase qui s'ouvre avec l'incapacité des SUD à élargir la mobilisation contre le plan Fillon en 2003 et à dépasser le rythme imposé par la CGT, la question des points d'appuis au niveau politique se fait plus pressante. Un indice non négligeable de cette évolution émane des trajectoires individuelles de militants de «Nous ensemble» qui après avoir mené la bataille contre Nicole Notat au sein de la CFDT, participé activement au lancement d'associations comme ACC, ont aujourd'hui opté pour un engagement électoral, à l'image de Claire Villiers ou de Claude Debons.

Or, cette attente d'un prolongement politique peine à se cristalliser dans un schéma précis, le modèle du travaillisme - remis à l'ordre du jour au Brésil et en Bolivie - n'étant pas ouvertement discuté. Ainsi, des équipes militantes au sein de Solidaires, mais aussi de la FSU, sont favorables à ce que des forces syndicales concourent à la reconfiguration d'une formation politique unitaire à la gauche du PS tandis que d'autres dans ces mêmes organisations continuent, au contraire, à réhabiliter la doctrine du syndicalisme révolutionnaire, dans un fort rejet de la scène politique institutionnelle. En même temps, évoquer un schéma travailliste, qui ne s'est jamais concrétisé dans l'histoire sociale française, se heurte au dépassement des modèles, y compris dans les représentations militantes. Dans la dynamique unitaire qu'ont pu cristalliser à un moment donné les collectifs pour le non, les syndicats n'ont pas joué un rôle moteur et ont compté au même titre que la mouvance associative, plus réduite sur le plan numérique.

Mais l'existence de ces questionnements et les initiatives qu'ils nourrissent apparaissent en véritable contrepoint à la demande d'une autonomisation des relations professionnelles à laquelle s'est ralliée la direction de la CGT. L'espace laissé à ce type de conception, déjà réduit, pourrait devenir encore plus marginal dans le cadre d'une campagne électorale dominée par les rivalités entre l'UMP et le PS. Le discours produit sur le syndicalisme sera alors et uniquement celui de la réforme de ses règles de fonctionnement — réforme apparemment dépolitisée parce que demandée par les principales confédérations syndicales —, non celui d'une implication du mouvement syndical dans la construction de nouveaux rapports de force et de propositions alternatives.